

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**SOCIETE OLVEA NEW TECHNOLOGY
SAINT-LEONARD**

**Demande d'autorisation d'exploiter une usine de raffinage
d'huiles végétales et d'huiles de poissons**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 03 octobre 2016, une enquête publique de 32 jours est ouverte du **lundi 07 novembre au jeudi 08 décembre 2016 inclus** portant sur la demande d'autorisation d'exploiter une usine de raffinage d'huiles végétales et d'huiles de poissons située Parc d'activités des Hautes Falaises à Saint-Léonard, présentée par la société OLVEA NEW TECHNOLOGY dont le siège social se situe rue Jean Paumier - Parc d'activités des Hautes Falaises - 76400 SAINT-LEONARD.

Ce projet relève des rubriques **2240-1** (extraction ou traitement des huiles végétales, huiles animales, corps gras,...) - **2921-a** (installations de refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air...) - **1510-3** (stockage de matières, produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 t dans des entrepôts couverts...) **2910-A2** (installation de combustion...) et **1511 - 1530 - 1532 - 1630 - 2663 - 4140-2 - 4718** (activités non classables) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comportant notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers et l'avis de l'autorité environnementale, est mis à disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public en mairie de Saint-Léonard, siège de l'enquête ainsi qu'en mairie d'Epreville, Fécamp et Froberville, communes situées dans le rayon d'affichage fixé par la nomenclature des installations classées.

M. Alban BOURCIER, maître de conférences et ingénieur conseil, est désigné commissaire enquêteur titulaire. Il a pour suppléant M. Jacques BROSSAIS, ingénieur conseil en retraite.

Le commissaire enquêteur recevra en personne en mairie, aux jours et heures ci-après définis, les déclarations verbales ou écrites qui lui seront présentées :

- lundi 07 novembre 2016	de 09h00 à 12h00 (ouverture)
- mercredi 16 novembre 2016	de 14h00 à 17h00
- jeudi 24 novembre 2016	de 09h00 à 12h00
- vendredi 02 décembre 2016	de 14h00 à 17h00
- jeudi 08 décembre 2016	de 14h00 à 17h00 (clôture)

Un registre d'enquête destiné à recevoir les observations, propositions et contre-propositions éventuelles, est ouvert pendant toute la durée de l'enquête en mairie de Saint-Léonard. Les observations peuvent également être adressées "à l'attention de M. le commissaire enquêteur - enquête publique "OLVEA NEW TECHNOLOGY" par correspondance à la mairie de Saint-Léonard, siège de l'enquête ou par voie électronique à l'adresse suivante : mairie-saintleonard@wanadoo.fr

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de M. Tanguy DAUDRUY, chargé de mission technique chez ONT - Tél : 02 35 29 28 54 ou 07 52 60 40 05 - Mail : tdaudruy@olvea.com

Les informations relatives à l'enquête sont consultables sur le site de la préfecture (<http://www.seine-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/ENQUETES-PUBLIQUES-et-CONSULTATIONS-DU-PUBLIC/Enquete-publique/INSTALLATIONS-CLASSEES-POUR-LA-PROTECTION-DE-L-ENVIRONNEMENT/SAINT-LEONARD>)

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Seine-Maritime dès publication du présent arrêté.

L'autorité compétente pour prendre la décision à l'issue de l'enquête publique est la préfète de la Seine-Maritime. La demande peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation, assorti de prescriptions techniques ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, toute personne intéressée peut prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en mairie de Saint-Léonard, à la préfecture (Direction de la coordination des politiques de l'état – Bureau des procédures publiques) et sur le site internet de la préfecture.

Le présent avis est affiché à Saint-Léonard ainsi que sur le territoire des communes concernées.